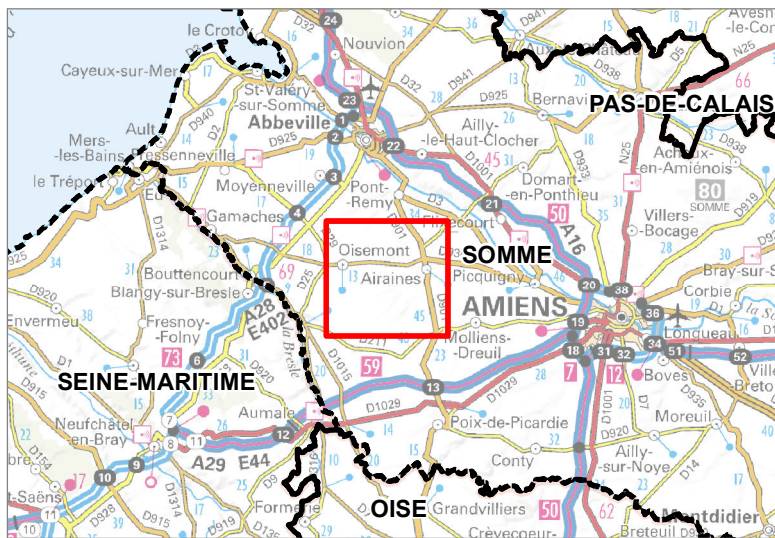





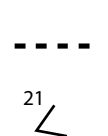


Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

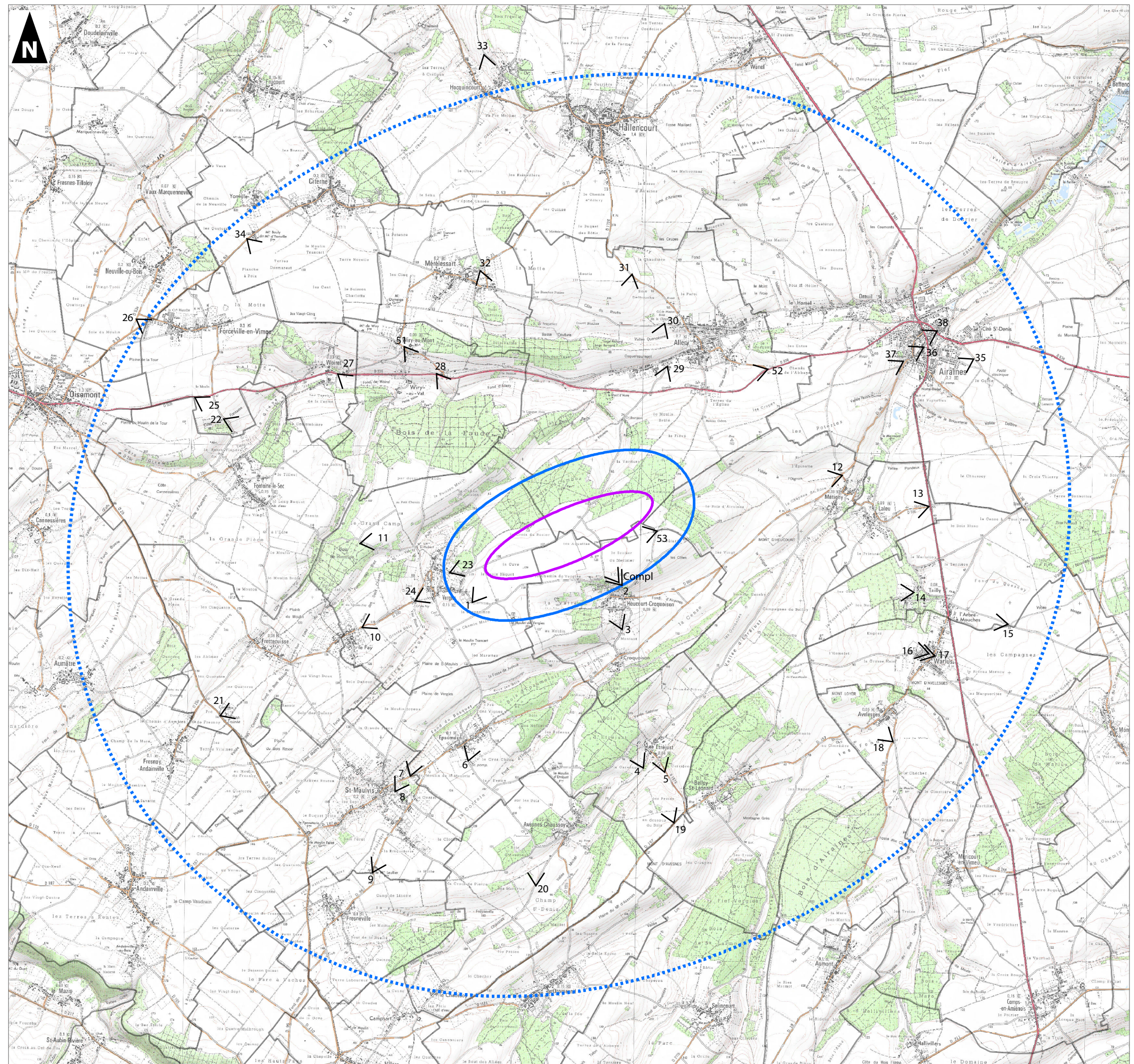
Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Localisation des points de vue des photomontages à l'échelle du périmètre intermédiaire



-  Secteur approximatif
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Points de vue

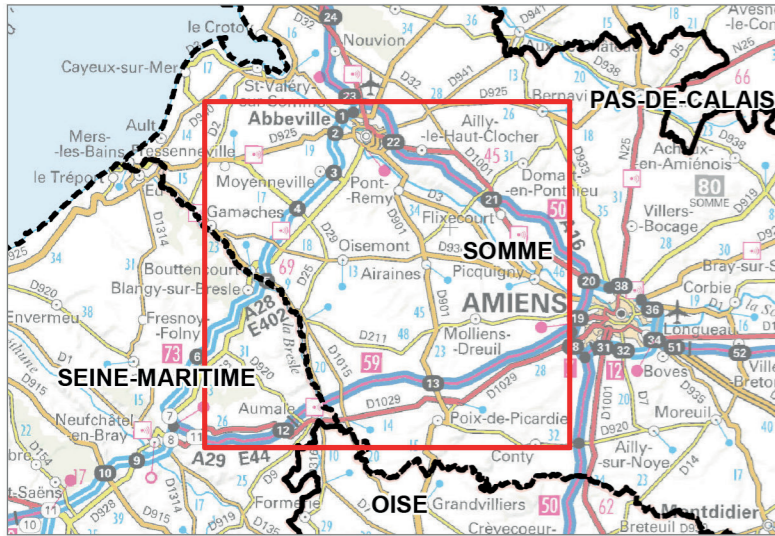
Carte 3. Localisation des points de vue à l'échelle du périmètre intermédiaire (extrait du dossier accordé de 2017)









Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Localisation des points de vue des photomontages à l'échelle du périmètre éloigné



-  Secteur approximatif
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale
-  Points de vue

Carte 4. Localisation des points de vue à l'échelle du périmètre éloigné (extrait du dossier accordé de 2017)



## 2.6.2 Présentation des photomontages

### Annexe n°3 – Expertise paysagère, patrimoine et tourisme - Carnet de photomontages

Le carnet de photomontages, présenté en annexe 3 du présent document, a été réalisé selon le schéma présenté ci-dessous. Il est composé, pour chaque vue de 4 pages. Les deux premières permettent de visualiser l'évolution du contexte éolien entre la version accordée (contexte éolien du 1<sup>er</sup> août 2017) et la version prenant en compte l'évolution du contexte éolien (du 04 février 2021). Le carnet de photomontages a été monté pour que la vue réaliste révisée (2x50°) soit en vis-à-vis permettant de restituer la vision réelle en observant à 50cm la double-page A3. Cette mise en page en vis-à-vis n'est présentée que lorsque le parc d'Aquettes est visible.

#### Page 1

Titre			
Commentaire initial	Données techniques de la vue	Localisation vue	Localisation vue ZOOM
Vue filaire initiale			
Vue filaire révisée (selon le nouveau contexte éolien)			

#### Page 2

Titre	
<b>Commentaire révisé</b> Incidence de l'évolution du contexte éolien sur la lecture du projet	
Vue réelle initiale	
Vue réelle révisée (selon le nouveau contexte éolien)	

## 2.6.3 Synthèse des impacts

Le carnet de photomontages rend compte de la perception du parc selon différents points de vue. Ces derniers peuvent être classés en fonction de quatre thématiques (un point de vue pouvant se rapporter à un ou plusieurs de ces aspects) :

- la perception depuis les lieux de vie,
- l'impact sur les paysages,
- l'impact sur les routes,
- l'impact sur le patrimoine.

Les tableaux suivants regroupent les photomontages en fonction des thématiques auxquelles ils font référence et indiquent pour chacun la qualification de l'impact : nul, faible, moyen ou fort.

Ils indiquent également si la mise à jour du contexte éolien modifie la valeur de l'impact pour chacun des photomontages. **En vert clair, sont ainsi indiqués les impacts ayant évolué suite à la prise en compte du nouveau contexte éolien.**

Les impacts ont évolué, pour certains points de vue, positivement se traduisant ainsi par un abaissement du niveau d'impact. Cette évolution est liée principalement à la diminution des effets de superposition visuelle entre les éoliennes du parc et celles du contexte global.

LIEUX DE VIE			
Commune	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Airaines- chemin de Riencourt	faible	35	faible
Allery - haut de la rue C. Sueur	faible	29	faible
Allery- sortie par la route de Merelessart	faible	30	faible
Aveslesges - entrée par la RD18	faible	18	faible
Avesnes-Chaussoy - route du Chaussoy	nul	20	nul
Belloy-Saint-Leonard - entrée par la RD157	faible	19	faible
Epaumesnil - entrée sud	faible	6	faible
Etrejust - entrée par la RD157A	faible	5	faible
Fontaine-le-Sec - accès par la route reliant la RD936 à la RD29C	nul	22	nul
Forceville-en-Vimeu - RD53 - entrée ouest	faible	26	faible
Hallencourt - RD173 entre Hallencourt et Allery	faible	31	faible
Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg	moyen	3	moyen
Laleu - carrefour RD901-RD596	moyen	13	moyen
Méricourt-en-Vimeu - sortie par la route d'Aumont	faible	43	faible
Métigny - carrefour RD96C-RD96 en sortie de bourg	moyen	12	moyen
Montagne-Fayel - sortie par la route de Warlus	moyen	50	faible
Oisemont - sortie par la RD936	moyen	39	moyen
Quesnoy-sur-Airaines - sortie de bourg	faible	49	faible
Saint-Maulvis - sortie par la RD187 au niveau du cimetière	faible	7	faible
Saint-Maulvis -RD96- moulin de Fresneville	faible	9	faible
Tailly - carrefour au lieu-dit les Campagnes (limite communale)	faible	15	faible
Vergies - entrée au niveau du bois de Bienflos	faible	11	faible
Vergies - entrée par la RD29b - Croix du Fay	faible	24	faible
Vergies - le Fay - RD29b	moyen	10	moyen
Vergies - rue de la Vallée	fort	23	fort
Vergies - rue de l'Ange	faible	1	faible
Warlus - place de l'église	nul	16	nul
Warlus - rue du Mal Leclerc à l'arrière de l'église	nul	17	nul
Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	moyen	28	moyen
Wiry-au-Mont - église	moyen	51	moyen
Woirel - sortie par la RD936	nul	27	nul

**Tableau 3.** Synthèse de l'évolution des impacts sur les lieux de vie.

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, Avril 2021

PATRIMOINE et TOURISME			
Localisation de l'élément de patrimoine	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Airaines - esplanade du château des ducs de Luynes	nul	36	nul
Airaines - parvis de l'église St Denis	nul	38	nul
Airaines - rue du Prieuré	nul	37	nul
Aumâtre - covisibilité avec l'église	faible	60	faible
Bettencourt-Rivière - vue depuis l'église de Rivière	nul	56	nul
Bettencourt-Rivière - covisibilité avec l'église de Rivière	moyen	55	faible
Citerne- Yonville- RD53 au niveau du moulin	faible	34	faible
Etrejust - route Avesnes-Etrejust au niveau du château	nul	4	nul
Foucaucourt-hors-Nesle - abords du château	nul	61	nul
Frettecuisse - chapelle ruinée sur la RD25	faible	21	faible
Frucourt - moulin de Frucourt	faible	40	faible
Frucourt - abords du château de Frucourt	faible	58	faible
Hallencourt - Hocquincourt - GR125	faible	33	faible
Heucourt - Croquoison - parking de l'église	faible	2	faible
Heucourt-Croquoison - parvis de l'église	moyen	Compl.	moyen
Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg - vue sur l'église	moyen	3	faible
Hornoy-le-Bourg - esplanade de la halle	nul	42	nul
L'Etoile -camp de César et église de Longpré-les-Corps-Saints	faible	48	faible
Mérélessart - parvis de l'église devant le château	nul	32	nul
Montagne-Fayel - covisibilité avec l'église de Warlus	moyen	50	faible
Rambures -chemin au bout du parc du château	nul	45	nul
Saint-Maulvis - parvis de l'église	nul	8	nul
Selincourt - chemin aux abords du château	faible	59	faible
Tailly - chemin d'accès au château	faible	14	faible
Villers-Campsart - rue principale au niveau de l'église	faible	41	faible
Warlus - place de l'église	nul	16	nul
Warlus - rue du Mal Leclerc à l'arrière de l'église	nul	17	nul
Wiry-au-Mont - église	moyen	51	moyen

**Tableau 4.** Synthèse de l'évolution des impacts sur le patrimoine et le tourisme.

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

ROUTES			
Localisation de la route	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Beaucamps-le-Vieux - le Gros Chêne (carrefour RD1015 - RD496)	faible	44	faible
Fontaine-le-Sec - parking sur la RD936	moyen	25	moyen
Laleu - carrefour RD901-RD596	moyen	13	moyen
Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	moyen	28	moyen

**Tableau 5.** Synthèse de l'évolution des impacts sur les routes.

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

PAYSAGE			
Localisation de l'élément de paysage	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Avelesges - belvédère sur le vallon	faible	18	faible
Bailleul - belvédère sur le vallon	faible	46	faible
Beaucamps-le-Vieux - point haut - vue dégagée sur le plateau	faible	44	faible
Behen - les Croisettes - point haut - vue dégagée sur le plateau	faible	47	faible
Bettencourt-Rivière - vue sur la vallée de l'Airaines	moyen	55	faible
Cavillon - belvédère sur le vallon du Saint-Landon	faible	57	faible
Hallencourt - belvédère sur le vallon	faible	31	faible
Heucourt-Croquoison -vue d'ensemble du bourg depuis le fond de vallon	moyen	3	moyen
Laleu - vue dégagée sur les buttes du plateau	moyen	13	moyen
L'Etoile -vue sur la vallée de la Somme	faible	48	faible
Métigny - vue dégagée sur les buttes du plateau	moyen	12	moyen
Montagne-Fayel - belvédère sur la plaine	moyen	50	faible
Oisemont - perspective sur le village de Fontaine-le-Sec	moyen	39	moyen
Tailly - vue dégagée sur les buttes du plateau	faible	15	faible
Yzeux - vue sur la vallée de la Somme	moyen	54	moyen

**Tableau 6.** Synthèse de l'évolution des impacts sur le paysage.

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

### ■ Rappel de la conclusion (selon le contexte éolien du 01/08/2017)

Parmi les photomontages effectués, 1 montre un impact fort (vue 23) , 12 un impact moyen (vues 3, 10, 12, 13, 25, 28, 39, 50, 51, 52, 54 et 55) et 33 un impact faible. De plus, l'impact est nul pour 15 des points de vue.

Les impacts jugés importants (fort ou moyen) selon les critères évoqués précédemment se concentrent sur :

- la sortie de Vergies face au projet (vue 23),
- l'entrée sud d'Heucourt-Croquoison en contrebas du projet (vue 3),
- l'arrivée sur Vergies par le hameau du Fay, à l'ouest du projet (vue 10),
- les abords de Métigny (vue 12) et de Laleu sur la RD901 (vue 13), à l'est du projet,
- la sortie d'Oisemont par la RD936 (vue 25),
- Wiry-au-Mont : au niveau de l'église (vue 51) et en contrebas du bourg sur la RD936 (vue 28),
- la vue sur Fontaine-le-Sec en sortie d'Oisemont (vue 39),
- la vue en belvédère depuis la route menant de Montagne-Fayel à Warlus (vue 50),
- l'entrée est d'Allery par la RD936 (vue 52),
- les balcons de la vallée de la Somme en rive droite sur la RD81, à Yzeux (vue 54),
- la vallée de l'Airaines vue depuis les hauteurs de Bettencourt-Rivière (vue 55).

#### Insertion dans le paysage

De manière générale, les photomontages montrent deux types de perception :

- **des perceptions transversales depuis l'ouest et l'est du projet,**

Il s'agit par exemple des vues depuis Vergies, le Fay et Frettecuisse et à l'est depuis Métigny et Laleu.

Depuis ces points de vue, l'emprise du parc est limitée, le parc présente une forme ramassée.

- **des perceptions frontales depuis le sud et le nord**

Ces points de vue, par exemple à Hallencourt, Bailleul, ou Méricourt-en-Vimeu, mettent en scène la composition longitudinale du parc et sa continuité avec le parc éolien des Crupes.

Par ailleurs, **les vues depuis les belvédères naturels placent généralement le parc lisiblement à l'arrière-plan**, ce dernier ne remettant pas en cause les structures existantes. Ces vues offrent une diversité de motifs dans laquelle le parc s'insère facilement.

#### Perception depuis les lieux de vie

Les vues depuis les centre-bourgs sont dans l'ensemble limitées, mis à part pour les bourgs proches\*.

Autrement, l'éloignement au projet permet un rapport d'échelle équilibré avec les éléments de l'arrière-plan.

\*Cas de Vergies : le projet s'inscrit dans la perspective d'une rue ; son insertion pourra être facilitée par le soin apporté aux éléments du premier plan.

\*Cas d'Heucourt-Croquoison : le projet s'inscrit en surplomb du village mais les éoliennes sont suffisamment éloignées du rebord du plateau pour ne pas créer d'effet d'écrasement dès que l'on pénètre à l'intérieur du village.

#### Perception depuis les routes

Les routes départementales RD936le et RD901 en contrebas du projet concentrent les principales vues d'ensemble sur les éoliennes. Les vues au niveau de Métigny et de Wiry-au-Mont montrent un effet de surplomb sur ces portions de routes.

#### Covisibilités et visibilité depuis le patrimoine

Parmi les sensibilités évoquées dans l'état initial, les principaux sites ou monuments présentant une covisibilité avec le projet sont l'église d'Heucourt-Croquoison et l'église de Wiry-au-Mont. Dans les deux cas, le rapport d'échelle instauré avec les éoliennes permet de préserver l'intégrité des monuments.

En conclusion, les photomontages confirment la bonne insertion du projet dans les paysages du plateau et des vallées vertes du Vimeu, en cohérence avec le projet voisin du parc éolien des Crupes.

### ■ Evolution de la conclusion (selon le contexte éolien du 04/02/2021)

Parmi les photomontages effectués, 1 montre un impact fort (vue 23) , 9 un impact moyen (vues 3, 10, 12, 13, 25, 28, 39, 51 et 54) et 36 un impact faible. De plus, l'impact est nul pour 15 des points de vue.

Les impacts jugés importants (fort ou moyen) selon les critères évoqués précédemment se concentrent sur :

- la sortie de Vergies face au projet (vue 23),
- l'entrée sud d'Heucourt-Croquoison en contrebas du projet (vue 3),
- l'arrivée sur Vergies par le hameau du Fay, à l'ouest du projet (vue 10),
- les abords de Métigny (vue 12) et de Laleu sur la RD901 (vue 13), à l'est du projet,
- la sortie d'Oisemont par la RD936 (vue 25),
- Wiry-au-Mont : au niveau de l'église (vue 51) et en contrebas du bourg sur la RD936 (vue 28),
- la vue sur Fontaine-le-Sec en sortie d'Oisemont (vue 39),
- les balcons de la vallée de la Somme en rive droite sur la RD81, à Yzeux (vue 54)

#### Insertion dans le paysage

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

#### Perception depuis les lieux de vie

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

#### Perception depuis les routes

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

#### Covisibilités et visibilité depuis le patrimoine

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

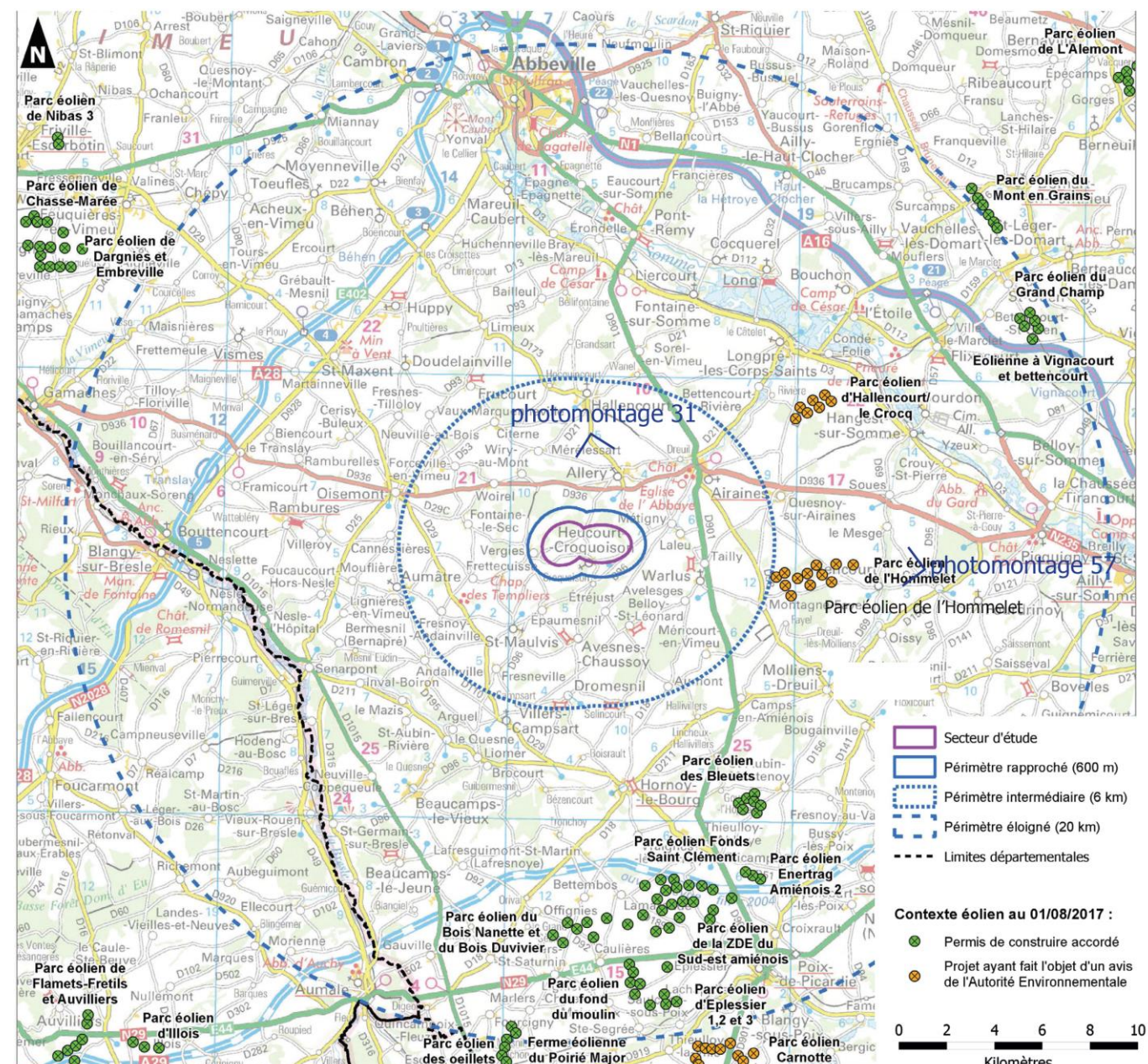
## 2.6.4 Effets Cumulés

### 2.6.4.1 Rappel de la conclusion selon le contexte éolien du 01/08/2017

L'analyse des effets cumulés consiste à évaluer les interactions entre le projet éolien faisant l'objet de la présente étude et les projets éoliens du contexte ayant reçu un avis de l'autorité environnementale.

Afin de recenser les projets éoliens qui font l'objet d'une analyse des effets cumulés avec le projet éolien, deux périmètres ont été considérés :

- L'aire d'étude intermédiaire (6 km): Il n'y a aucun projet pour lequel un avis de l'autorité environnementale aurait été émis sur les communes de l'aire d'étude intermédiaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Aucun effet cumulé n'est donc à envisager.
- L'aire d'étude éloignée (20 km): quelques projets éoliens ayant reçu un avis de l'autorité environnementale sont situés à une distance de 6 à 20 kilomètres du projet d'Aquettes :
  - les parcs éoliens de l'Hommelet et d'Hallencourt et le Crocq : ces deux parcs se trouvent rarement en covisibilité complète avec le projet depuis l'ouest du secteur d'étude du fait des vallonnements de premier plan (photomontages 34 et 44). La vue est plus dégagée, depuis l'est, au niveau des belvédères : au-dessus du Saint-Landon (photomontage 57 ci-contre), du vallon de l'Airaines (55) et de la vallée de la Somme (54). La saturation progressive du territoire en éoliennes y est perceptible, avec une vision simultanée de parcs éoliens sur l'ensemble du champ de vision. Sauf depuis les points de vue très éloignés (par ex. point de vue 54 en rive droite de la Somme), le contraste entre les hauteurs d'éoliennes lié à la distance permet néanmoins de bien différencier les ensembles.
  - les parcs éoliens accordés au sud du territoire d'étude : les Bleuets, Fonds St-Clément, ZDE du Sud-Est-Amiénois, Epléssier, Fond du Moulin, Bois Nanette et Bois Duvivier et Oeuillets ; ces parcs constituent un ensemble dense concentré autour de grands axes routiers. L'éloignement de ces parcs engendre une quasi absence de covisibilité, sauf pour des points de vue très surplombants, par exemple à Hallencourt (photomontage 31 ci-contre).



Carte 6 - Parcs éoliens accordés et en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale (aout 2017).

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

### 2.6.4.2 Evolution de la conclusion selon le contexte éolien du 04/02/2021

L'analyse des effets cumulés consiste à évaluer les interactions entre le projet éolien faisant l'objet de la présente étude et les projets éoliens du contexte ayant évolué.

Afin de recenser les projets éoliens qui font l'objet d'une analyse des effets cumulés avec le projet éolien, deux périmètres ont été considérés :

- L'aire d'étude intermédiaire (6 km) : Il y a 3 projets en cours d'instruction sur quelques communes de l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit des parcs de Moulin de la Tour, des Blancs Monts et de Quesnoy-sur-Airaines. Néanmoins, ces parcs entrent finalement très peu en covisibilité avec le projet, à cette échelle, compte tenu des mouvements topographiques et de la végétation qui raccourcissent la profondeur de champ (photomontages 13 et 18) et ne laissent qu'apparaître l'extrémité des pales.
- L'aire d'étude éloignée (20 km): plusieurs projets éoliens accordés ou en instruction (avec et sans avis de l'Autorité Environnementale) sont situés à une distance de 6 à 20 kilomètres du parc d'Aquettes :
  - les parcs éoliens de La Grande Campagne, de Bourdon, de Prieure, du Val d'Aumont, de Rossignol et de Haute Couture. Ces parcs se trouvent rarement en covisibilité complète avec le projet du fait des vallonements de premier plan (photomontages 34 et 44). La vue est plus dégagée, depuis l'est, au niveau des belvédères : au-dessus du Saint-Landon (photomontage 57 ci-contre), du vallon de l'Airaines (55) et de la vallée de la Somme (54). La saturation progressive du territoire en éoliennes y est perceptible, avec une vision simultanée de parcs éoliens sur l'ensemble du champ de vision.
  - les parcs éoliens accordés au sud et à l'est du territoire d'étude : l'Hommelet, Riencourt, Bougainville, Les Bleuets, Sud-Ouest Amiénois, Bois des Margaines et Fond du Moulin. Ces parcs s'insèrent dans des secteurs où l'éolien est déjà présent venant ainsi les densifier. Ces zones de densification entrent finalement assez peu en covisibilité avec le projet excepté depuis les points hauts du territoire, aux environs de la vallée de la Somme (photomontage 57 ci-contre) et à Hallencourt (photomontage 31 ci-contre).

**Ainsi, la prise en compte de l'évolution du contexte éolien ne fait que très peu évoluer les conclusions initiales étant donné que les covisibilités entre les éoliennes du contexte et le parc d'Aquettes sont limitées que ce soit depuis l'aire d'étude intermédiaire ou éloignée.**



Carte 7 - Parcs éoliens construits, accordés et en instruction (février 2021).

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021



## 2.6.5 Analyse comparative de la saturation visuelle

### 2.6.5.1 Allery

#### • Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 01/08/2017

Le village d'Allery n'est pas sujet à l'effet d'encerclement étant donné ses composantes physiques qui l'isolent du plateau. Si le projet des Crupes vient exposer la face sud de l'urbanisation à l'éolien, c'est la seule partie du village directement exposée.

La vue depuis la route d'Hallencourt montre par contre un enjeu lié à la saturation à une échelle plus globale, sur l'ensemble du territoire de plateau perçu par l'observateur depuis les belvédères du paysage.

ALLERY	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	77°
Avec le projet	110°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	89°
Avec le projet	89°
Angle ajouté par le projet	33°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 133 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 199°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,67</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 144°</b>	

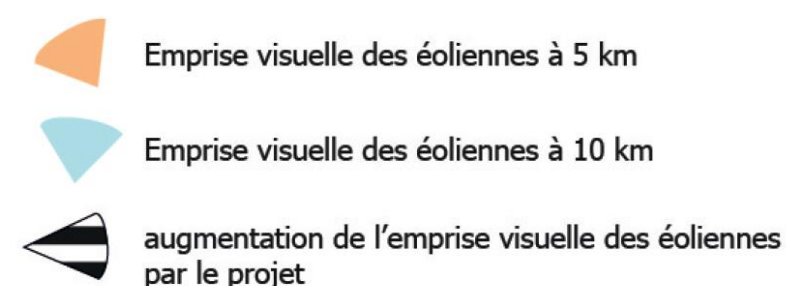
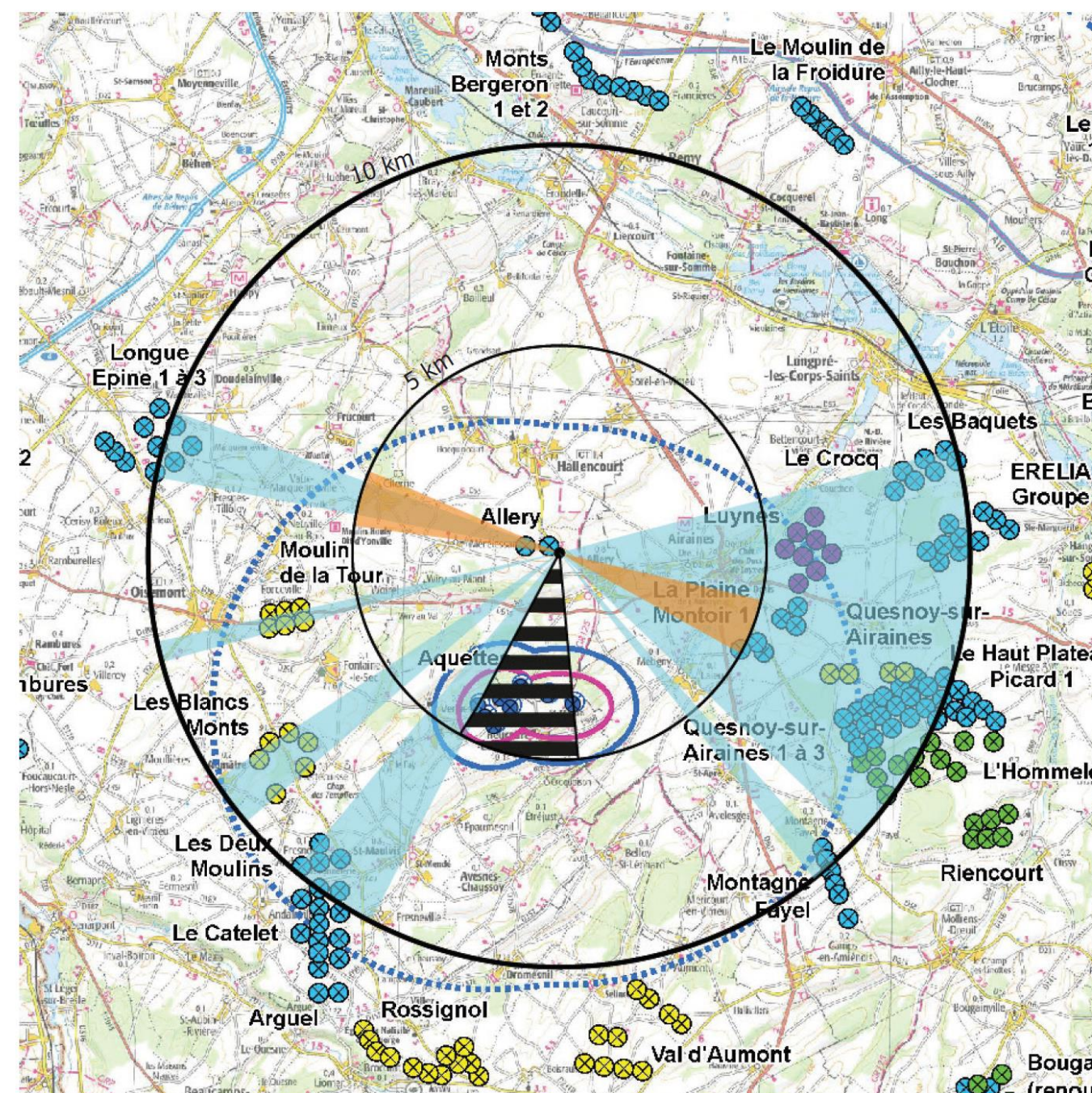
#### • Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 04/02/2021

Le village d'Allery n'est pas sujet à l'effet d'encerclement étant donné ses composantes physiques qui l'isolent du plateau. La vue depuis la route d'Hallencourt montre par contre un enjeu lié à la saturation à une échelle plus globale, sur l'ensemble du territoire de plateau perçu par l'observateur depuis les belvédères du paysage. La frange nord présente un grand angle de respiration visuelle (144°) qui se traduit par une concentration importante des éoliennes sur certains secteurs, et plus particulièrement à l'est d'Allery.

ALLERY	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	22°
Avec le projet	55°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	94°
Avec le projet	94°
Angle ajouté par le projet	33°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 129 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 149°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,87</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 144°</b>	

#### • Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km diminue passant de 133 à 129 éoliennes. Cela se traduit également par une somme d'angles interceptés plus faible (199° en 2017 contre 149° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle reste lui inchangé.



Carte 8 - Analyse de la saturation sur le bourg de Allery (2021)  
Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

### 2.6.5.2 Airaines

- Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 01/08/2017

Le village d'Airaines est en situation d'encerclement dans un rayon de 5 kilomètres sur tout le côté est du bourg. Le projet d'Aquettes a une incidence modérée sur la perception de saturation, étant donné son éloignement.

AIRAINES	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	191°
Avec le projet	191°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	13°
Avec le projet	22°
Angle ajouté par le projet	9°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 108 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km ( avec le projet) : 213°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,51</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 89°</b>	

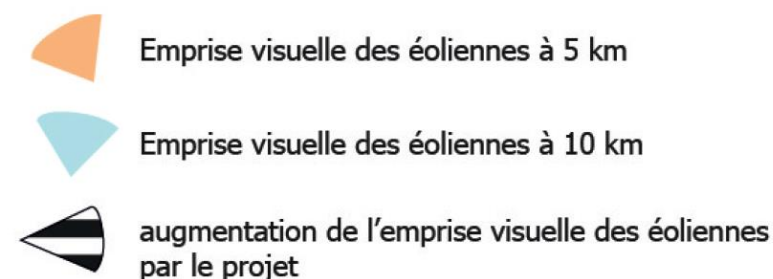
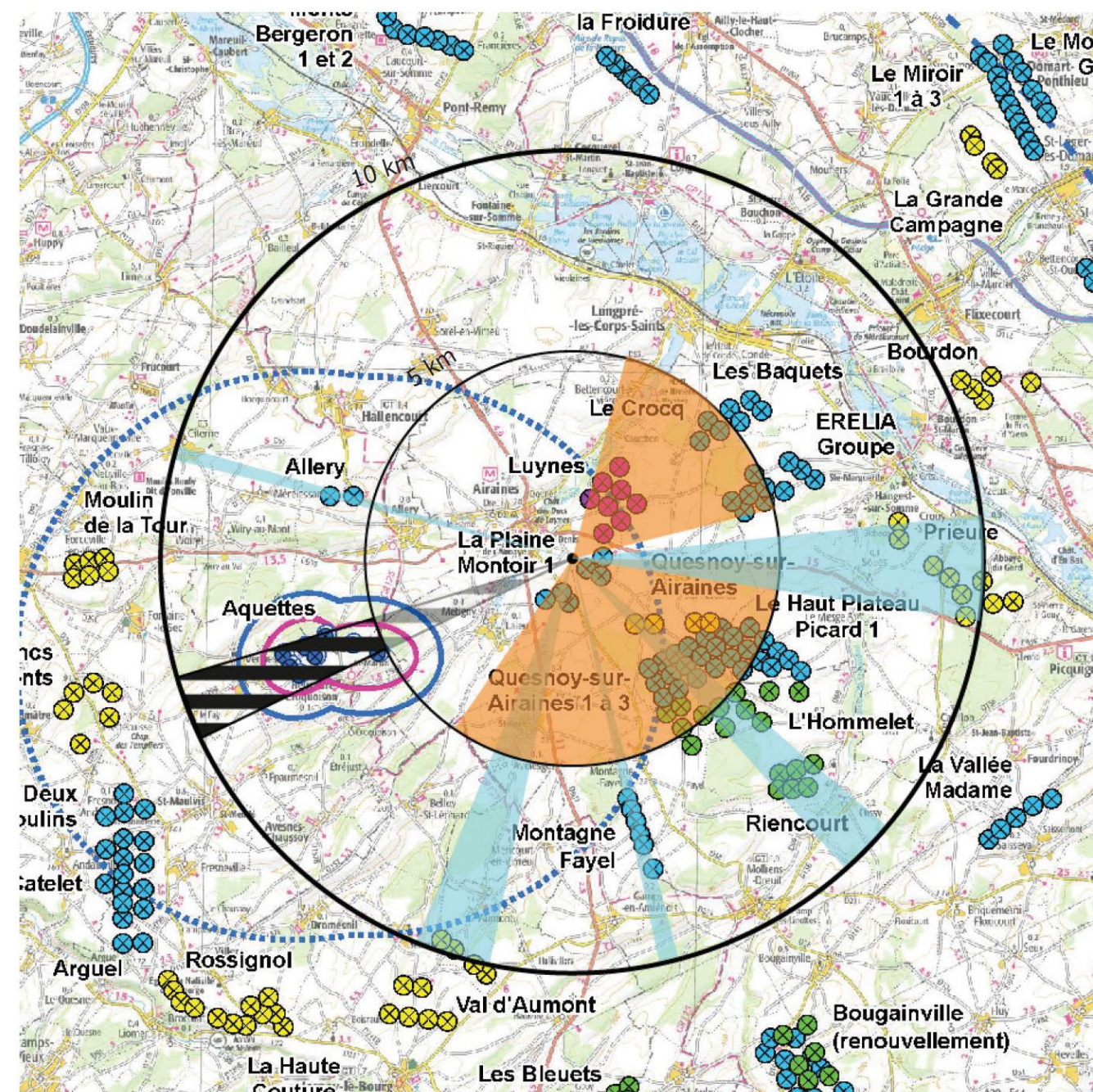
- Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 04/02/2021

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

AIRAINES	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	185°
Avec le projet	185°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	38°
Avec le projet	47°
Angle ajouté par le projet	9°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 114 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km ( avec le projet) : 232°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,49</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 89°</b>	

- Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km augmente légèrement passant de 108 à 114 éoliennes. Cela se traduit également par une somme d'angles interceptés plus élevé (213° en 2017 contre 232° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle reste lui inchangé.



Carte 9 - Analyse de la saturation sur le bourg de Airaines (2021)  
Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

### 2.6.5.3 Oisemont

- Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 01/08/2017

Le village d'Oisemont n'est pas dans une situation d'encerclement ni de saturation visuelle. Le projet d'Aquettes augmente certes la part de vision occupée par les éoliennes en sortie est du bourg, mais l'éloignement entre les parcs est suffisant pour conserver la sensation de respiration entre les groupes d'éoliennes.

OISEMONT	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	66°
Avec le projet	66°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	41°
Avec le projet	49°
Angle ajouté par le projet	8°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 61 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km ( avec le projet) : 115°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,53</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 89°</b>	

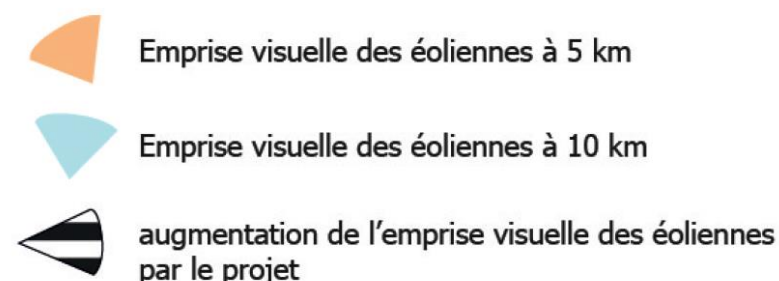
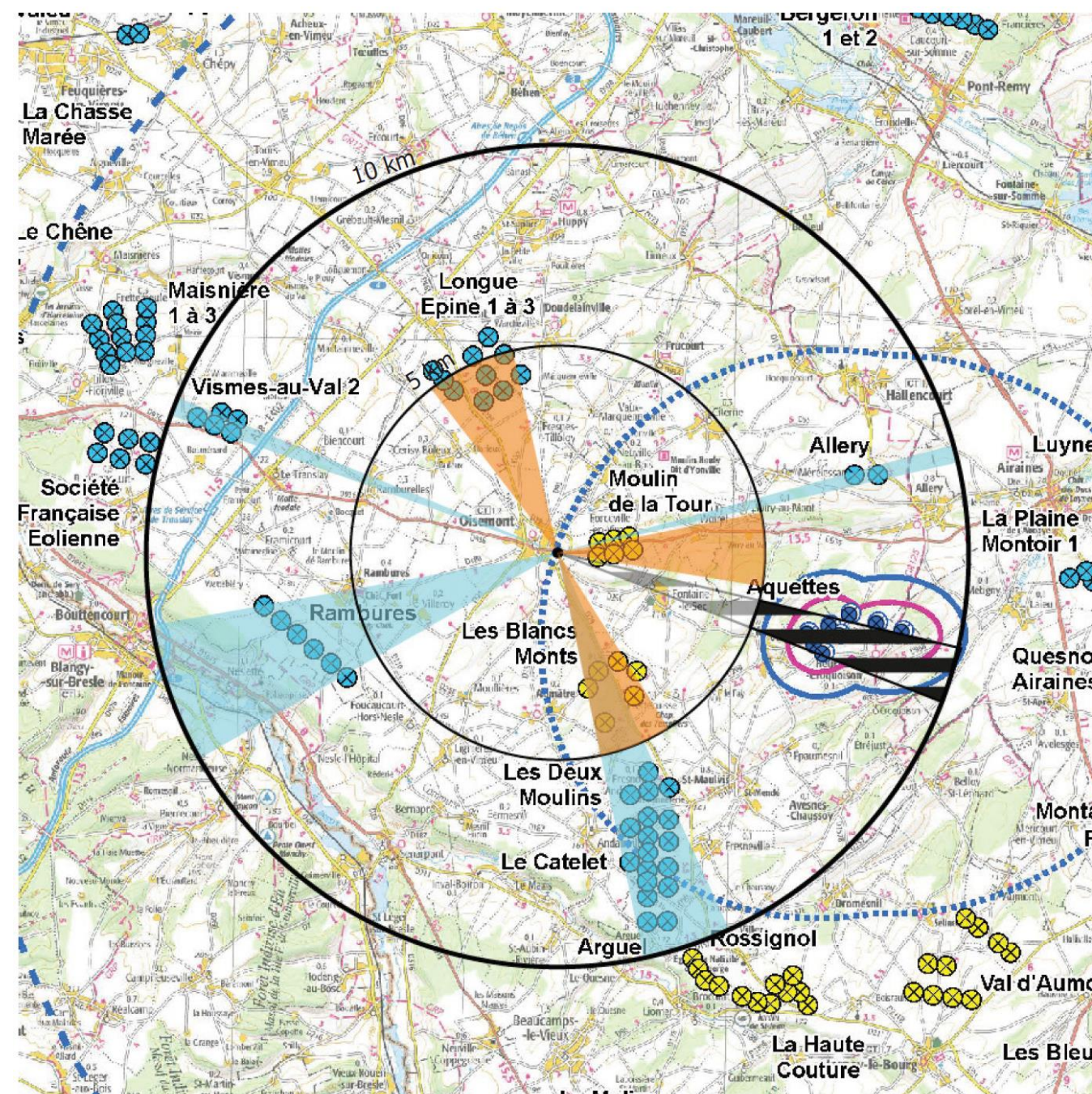
- Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 04/02/2021

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

OISEMONT	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	66°
Avec le projet	66°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	37°
Avec le projet	45°
Angle ajouté par le projet	8°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 61 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km ( avec le projet) : 111°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,55</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 89°</b>	

- Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km est identique. Néanmoins, la somme des angles interceptés est légèrement plus faible (115° en 2017 contre 111° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle reste lui inchangé.



Carte 10 - Analyse de la saturation sur le bourg de Oisemont (2021)

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

### 2.6.5.4 Saint-Maulvis

- Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 01/08/2017

Vu la perception à la fois partielle et éloignée du centre-bourg du village des parcs éoliens, on peut considérer que le village de Saint-Maulvis n'est pas confronté à un enjeu de saturation visuelle par les éoliennes.

SAINT-MAULVIS	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	91°
Avec le projet	111°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	73°
Avec le projet	73°
Angle ajouté par le projet	20°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 63 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km ( avec le projet) : 184°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,34</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 92°</b>	

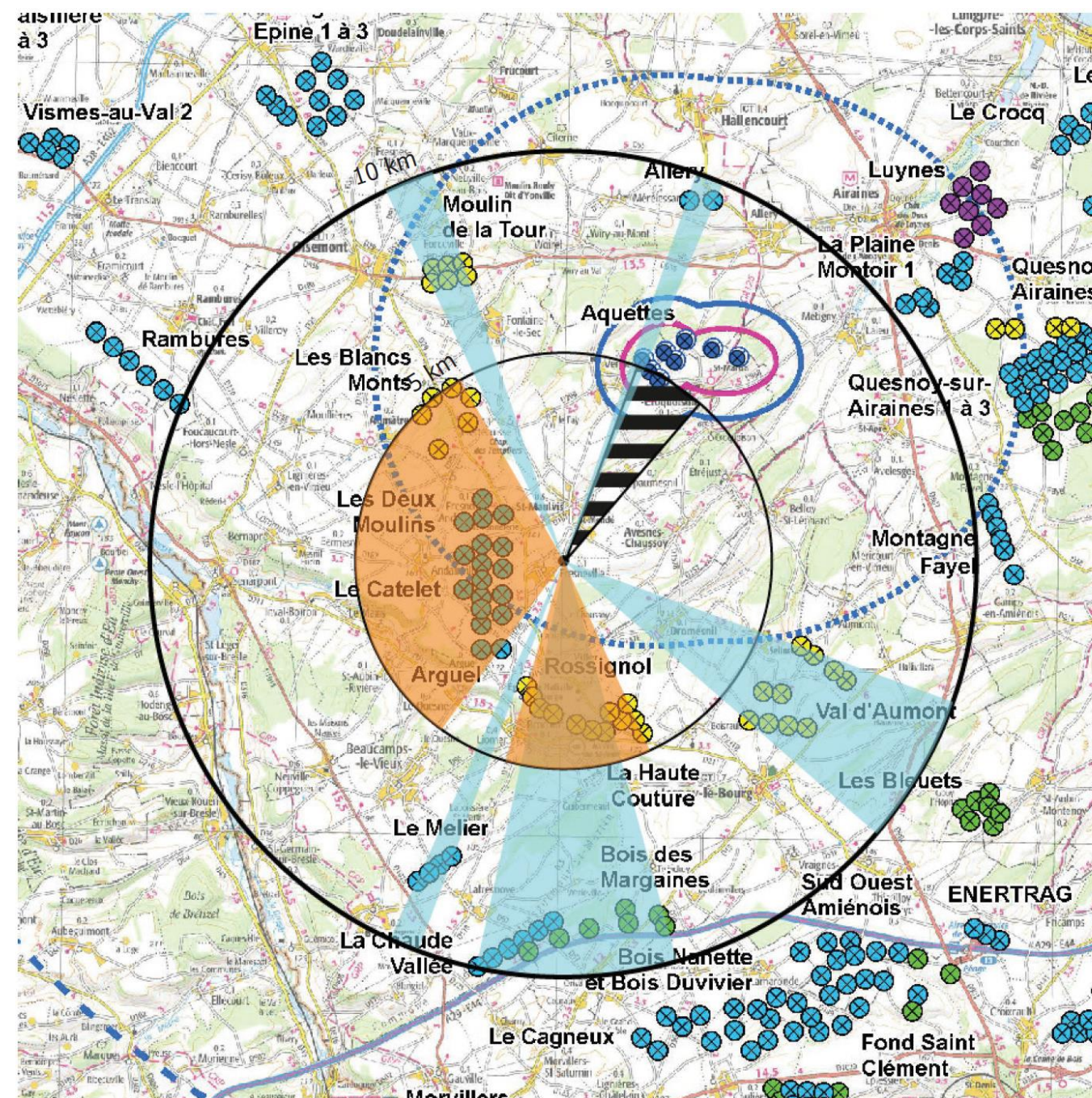
- Conclusion sur la saturation visuelle selon le contexte éolien du 04/02/2021

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

SAINT-MAULVIS	
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	155°
Avec le projet	175°
<b>Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	65°
Avec le projet	65°
Angle ajouté par le projet	20°
<b>Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 79 éoliennes</b>	
<b>Somme des angles interceptés de 0 à 10 km ( avec le projet) : 240°</b>	
<b>Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,33</b>	
<b>Plus grand angle sans éolienne : 69°</b>	

- Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km augmente passant de 63 à 79 éoliennes. Cela se traduit également par une somme d'angles interceptés plus élevé (184° en 2017 contre 240° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle diminue également passant de 92° à 69°.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 11 - Analyse de la saturation sur le bourg de Saint-Maulvis (2021)

Source : expertise paysagère, patrimoine et tourisme, avril 2021

## 2.6.6 Conclusion

Au regard des éléments présentés précédemment, il apparaît que la prise en compte de l'évolution du contexte éolien ne présente pas de réelle influence sur la valeur de l'impact établi initialement pour le parc d'Aquettes. En effet, au travers des photomontages, il est montré que l'évolution du contexte éolien tend soit :

- à réduire la présence de l'éolien sur les horizons atténuant ainsi les effets de superposition qui pouvaient initialement exister et améliorant, de fait, la lisibilité du parc d'Aquettes ;
- à densifier le motif éolien sur les premiers plans des vues surplombantes, atténuant la prégnance du parc d'Aquettes qui se retrouve alors relégué à l'arrière-plan.

De plus, le contexte paysager et topographique du territoire confère au parc d'Aquettes une certaine discrétion (très peu voire pas du tout visible dans de nombreux cas) justifiant alors la faible évolution de son impact sur le paysage. Cette évolution de contexte se traduit d'ailleurs, sur quelques points de vue, par un abaissement du niveau d'impact du parc d'Aquettes lié principalement à la diminution des effets de superposition visuelle entre les éoliennes du parc et celles du contexte global.

Il est également à noter que l'implantation du parc d'Aquettes reste identique à l'implantation du dossier accordé que ce soit d'un point de vue de l'organisation ou des gabarits d'éoliennes envisagés. Ainsi, les mesures paysagères envisagées dans l'étude initiale de 2017 ne s'appliquant qu'au parc d'Aquettes, il n'est donc pas nécessaire d'ajouter ou de modifier ces mesures suite à l'évolution du contexte éolien.

## 2.7 Etude de dangers

---

**Les caractéristiques techniques et la localisation des éoliennes accordées d'Aquettes restent inchangées.**

Aucune modification des enjeux n'a été constatée au projet éolien initialement déposé et autorisé par Arrêté Préfectoral du 18 mai 2018.

Une nouvelle recherche d'enjeux humains vulnérables a été réalisée dans chaque périmètre d'effet des cinq catégories d'accidents (effondrement de l'éolienne, chute de glace, chute d'éléments de l'éolienne, projection de pales ou de fragments de pales, projection de glace), permettant de repérer les interactions possibles entre les risques et les enjeux. Aucun nouvel enjeu n'a été révélé.

Après révision de l'analyse détaillée des risques, il apparaît toujours qu'aucun scénario étudié ne ressort comme inacceptable.

**Le parc permet toujours d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risques aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques actuelles.**

## 2.8 Conclusion générale

---

**Les caractéristiques techniques et la localisation des éoliennes accordées d'Aquettes restent inchangées.**

La mise à jour sur des circonstances de fait montre que le contexte éolien a connu des évolutions.

**Au regard des photomontages révisés, cette mise à jour du contexte éolien n'impacte pas les conclusions initiales. Certains photomontages font même apparaître une amélioration de l'insertion paysagère du parc.**

De nouveaux inventaires écologiques ont, par ailleurs, été réalisés durant la période hivernale 2020-2021. **La mise à jour des circonstances de fait sur l'aire d'étude immédiate du parc éolien d'Aquettes ne montre pas de changements significatifs et donc pas d'impacts supplémentaires.**

Enfin, au cours de cette étude, **l'analyse des autres milieux (physiques et humains) a montré qu'il n'y a pas eu de changement de circonstances de fait et donc pas d'impacts supplémentaires à noter.**

En conclusion, depuis le premier avis de l'Autorité Environnementale en date du 27 novembre 2017 et tenant compte d'évolution sur des circonstances de fait, il n'est constaté aucun changement significatif des conclusions initiales formulées sur le projet de parc éolien d'Aquettes. Aucune modification substantielle n'est à considérer suite à cette régularisation de dossier. Les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) initialement prévues restent suffisantes et inchangées.



## ANNEXES



## Annexe 1 - Expertise naturaliste

---



## Projet de parc éolien d'Aquettes

ENGIE GREEN  
2021

Mise à jour des circonstances de fait



Citation recommandée	Biotope, 2020, Projet de parc éolien d'Aquettes, Mise à jour des circonstances de fait. ENGIE GREEN	
Version/Indice	Version 5	
Date	29/03/2020	
Nom de fichier	2021_ENGIEGREEN_MAJ_Circonstances de fait_BIOTOPE_V5.docx	
N° de contrat	2021025	
Maître d'ouvrage	ENGIE GREEN Le Triade II Parc d'activités Millénaire II 215 rue Samuel Morse CS 20756 34967 Montpellier Cedex	
Interlocuteur	Béregère LEMEUNIER	Mail : berengere.lemeunier@engie.com Téléphone : 06 32 19 81 69
Biotope, Responsable du projet	Charles CALVET	Mail : ccalvet@biotope.fr Téléphone : 03 59 72 02 21
Biotope, Contrôleur qualité	Arnaud GOVAERE	Mail : agovaere@biotope.fr Téléphone : 03 21 10 51 52



## Sommaire

<b>1 Contexte du projet et aspects méthodologiques</b>	<b>5</b>
<b>1 Les aires d'étude</b>	<b>7</b>
<b>2 Prospections et analyses supplémentaires réalisées en 2021</b>	<b>10</b>
<b>1 Zonages du patrimoine naturel</b>	<b>11</b>
1.1 Zonages réglementaires	11
1.2 Zonages d'inventaires	13
<b>2 Végétations et flore (Hiver 2021)</b>	<b>15</b>
2.1 Végétations	15
2.2 Flore	21
<b>3 Faune observée en période hivernale 2021</b>	<b>23</b>
3.1 Espèces réglementées	23
3.2 Espèces patrimoniales	23
3.3 Conséquences de la modification des éléments éco-paysagers sur l'avifaune	26
<b>4 Effets cumulés 2021</b>	<b>28</b>
4.1 Installations classées pour la protection de l'environnement	30
4.2 Impacts cumulés des parcs éoliens voisins	31
4.3 La perte d'habitats	35
<b>5 Conclusion</b>	<b>38</b>

## Tables des cartes

Carte 1: Présentation de l'ancienne Aire d'étude immédiate ou ZIP (Zone des inventaires sur l'année 2016-2017)	8
Carte 2: Présentation des aires d'étude immédiate, intermédiaire et rapprochée du projet sur l'année 2016-2017)	9
Carte 3 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 20 km autour du projet	12
Carte 4 : localisation des zonages d'inventaires du patrimoine et des autres zonages dans un rayon de 10 km autour du site	14
Carte 5 : Localisation des végétations sur l'aire d'étude immédiate en 2016	19
Carte 6 : Localisation des végétations sur l'aire d'étude immédiate en 2021	20
Carte 7: Avifaune patrimoniale et sensible ayant ou non un comportement à risque lors de la période d'hivernage de 2021	27
Carte 8: Localisation des éoliennes dans un rayon de 20 km autour du site	34
Carte 9 : Effets cumulés des parcs éoliens présents dans un rayon de 20km autour du site	37



1

## Contexte du projet et aspects méthodologiques

La société ENGIE GREEN développe un projet de parc éolien (Parc éolien d'Aquettes) dans le département de la Somme (80), sur la commune de Vergies, Allery et Heucourt-Croquoison à environ 20 km au sud d'Abbeville et à 30 km à l'ouest d'Amiens.

ENGIE GREEN a confié au Bureau d'études BIOTOPE la réalisation du volet faune flore de l'étude d'impact du parc éolien d'Aquettes qui a été déposé en décembre 2016. Pour permettre la régularisation de l'avis de l'autorité environnementale, ENGIE GREEN a demandé à BIOTOPE de rédiger une note écologique de mise à jour des circonstances de fait.

Il s'agit de mettre à jour :

- La cartographie des éléments éco-paysagers de l'aire d'étude (haies, boisements, prairies, mares, friches, ...) en réalisant une visite de terrain au cours de l'hiver 2021 ;
- Les zonages d'inventaires et de protection autour de l'aire d'étude immédiate ;
- Le contexte éolien (parcs construits ou autorisés) et les effets cumulés.

## 1 Les aires d'étude

Lors de l'étude d'impact de 2016, 3 aires d'étude ont été définies et sont présentées dans le tableau et les cartes ci-dessous.

Lors des nouveaux inventaires de 2021, ce sont ces mêmes aires d'étude qui ont été prises en compte.

Tableau 1. Identification des aires d'étude

Aire d'étude	Caractéristiques
Aire d'étude immédiate Environ 525 hectares	<p>Zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels...</p> <p>C'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).</p> <p>→ Zones des investigations naturalistes (oiseaux, chauves-souris, habitats naturels)</p>
Aire d'étude intermédiaire Rayon de maximum 10 km autour de l'aire d'étude immédiate	<p>Zone des impacts potentiels significatifs. Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante.</p> <p>→ Aire d'analyse des impacts cumulés avec d'autres projets soumis à étude d'impact</p>
Aire d'étude éloignée Rayon de maximum 20 km autour de l'aire d'étude immédiate	<p>Zone qui englobe tous les impacts potentiels. Son périmètre est affiné sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ville, site reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.).</p> <p>→ Zone d'évaluation des impacts sur la faune volante sur la base des données bibliographiques.</p>

